

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 30 novembre 2015.

Séance ouverte à 19h20 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Warnotte, Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : Mme Laaraj qui est souffrante.

Par tirage au sort, Mme Meulemans sera la première à voter en cas de vote.

Monsieur Balsat souhaite ajouter une question d'actualité sur la réforme de la collecte des ordures ménagères.

Monsieur Mouhssin porte à la connaissance du président qu'il n'a pas reçu les documents relatifs aux réponses données aux interpellations liées aux SAC et au lycée Guy Cudell lors du conseil précédent et en exprime à nouveau la demande. Il demande aussi les documents suivants : les éléments de réponse liés aux chèques taxis, le PowerPoint des conclusions du bureau d'étude Agora ainsi que le PowerPoint parking et les compte-rendu analytiques manquants.

Madame Vandenabeele observe l'absence à l'ordre du jour du point d'information relatif à la vitesse automobile excessive chaussée de Louvain proposé lors du dernier conseil également.

Monsieur Balsat demande si l'on peut afficher les dates de tenue des conseils de police aux valves communales, le prochain ayant lieu le 9 décembre à 19h30. Monsieur le président demande à Monsieur le secrétaire communal d'afficher dorénavant l'invitation aux valves.

1. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 26.10.2015 – Approbation. Verslag van de Gemeenteraadszitting van 26.10.2015 - Goedkeuring.

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 26.10.2015.

Approuvé - Aangenomen

2. Donation d'une œuvre d'art en faveur de la Commune ; tableau « Gezicht van het Werkenhuis Félix Mommen » ; approbation. Schenking van een kunstwerk ten gunste van de Gemeente ; schilderij « Gezicht van het Werkenhuis Félix Mommen » ; goedkeuring.

Monsieur le président : La régie communale est copropriétaire de l'œuvre. Les propriétaires en font don à la commune. C'est une très bonne nouvelle pour notre patrimoine artistique et culturel.

Approuvé - Aangenomen

**3. Service de Rénovation Urbaine; Acquisition du bien immobilier sis rue Pierre Van Obberghem, 87-89 à 1140 Evere; Décision d'acquisition définitive.
Dienst voor Stadsvernieuwing; Aankoop van het onroerend goed gelegen Pieter Van Obberghenstraat 87-89 te 1140 Evere; Beslissing van definitieve aankoop.**

Monsieur le président : Dans le cadre de la politique de rénovation urbaine et d'aménagement des espaces publics, la commune vise deux objectifs avec ce point. Le premier est d'effectuer des économies en n'organisant plus de marchés publics pour l'installation de mobilier urbain et le second est également de réaliser des économies en n'organisant plus de marchés publics pour la maintenance de ce même mobilier. Ces marchés sont très coûteux et d'une lenteur paralysante. Nous espérons un gain économique et également au niveau de la rapidité d'exécution.

Troisième élément, il s'agit de rassembler nos ouvriers spécialisés, nos ingénieurs, nos architectes, le service de rénovation urbaine et les travaux publics. Nous souhaitons dorénavant produire nous même le mobilier urbain. Il s'agit de valoriser notre personnel. Nous serons probablement une des premières communes en Belgique à produire nous-même notre mobilier urbain. Nous commencerons par les poteaux, potelets, bancs etc. Des choses qui nous manquent cruellement et dont nous souhaitons avoir la maîtrise. Le projet est porté en interne.

Le bâtiment est une ancienne école technique et professionnelle. Elle convient parfaitement à l'installation d'un atelier de production du mobilier urbain de la commune. Au niveau du prix (777.000 euros), nous avons fait estimer le bien et une acquisition au prix envisagé se ferait certainement en deçà des conditions du marché. Il y a plus de 1100 mètres carrés d'ateliers/espaces techniques, il y a également des bureaux, etc.

Monsieur Clerckx : Je ne mets pas en cause le bien fondé du projet. Au niveau juridique, a-t-on bien le droit de copier du mobilier protégé par la propriété intellectuelle ?

Monsieur le président : Il ne s'agit pas pour nous de faire du copier-coller. Je saisis l'occasion pour annoncer que l'ensemble du mobilier sera identifiable par le blason de la commune. Les couleurs ont d'ores et déjà été choisies, il s'agira de vert foncé avec le blason en doré.

Monsieur Clerckx : Le mobilier actuel sera donc remplacé de manière progressive ? Il y aurait dès lors pendant un certain temps coexistence de deux types de mobiliers distincts ?

Monsieur le président : Oui, nous n'avons pas les moyens de remplacer tout simultanément. Nous travaillerons dès lors au prorata des moyens que nous pourront dégager et de manière progressive. Le grand avantage, c'est lorsque un matériel est endommagé, nous aurons la possibilité de le remplacer dans les 24 heures.

Monsieur Clerckx : Pourquoi Evere ? N'y a-t-il pas moyen de trouver au sein de la commune un bâtiment qui conviendrait ? Je suis surpris car nous achetons et je vois qu'au point 6, nous demandons d'ores et déjà une étude de stabilité de l'immeuble, a-t-on des doutes sur sa qualité intrinsèque ? Ne met-on pas la charrue avant les bœufs ?

Monsieur Roekens : Avant de parler du bâtiment, je souhaiterais parler du projet en

temps que tel. Si ne m'abuse, il s'inspire de ce que vous avez pu observer à Eskişehir où vous avez vu un atelier similaire. Je souhaiterais savoir si il y a un plan financier. Savez-vous combien de membres du personnel y seront affectés ? Va-t-on engager du nouveau personnel ? Quel service communal va gérer ce nouveau service ? Il me semble nécessaire de quantifier les besoins afin de choisir le bâtiment judicieusement. Vous avez parlé d'économies considérables, pourriez-vous nous donner quelques chiffres quant à ces marchés publics qui seraient évités ? Enfin, j'observerai la même remarque que monsieur Clerckx quant à la position du bâtiment dans une autre commune. Je m'inquiète également de la proximité d'habitations, est-ce que cela ne va pas poser problème par rapport aux nuisances sonores que produiraient éventuellement de telles activités ?

Monsieur le président : Il est quasiment impossible de trouver un bâtiment sur le territoire communal à moins d'exproprier et de mettre à mal d'autres opérateurs privés ou publics. Nous avons cherché tout azimut et ce bâtiment convient parfaitement. Le service qui porte le projet est celui de la rénovation urbaine. C'est avec ce même service que nous avons procédé à la rénovation légère place Madou en tandem avec le service des travaux, le STIC (Service de Travaux d'Intérêt Collectif) et la propreté. Le travail est en cours, je ne sais pas encore vous donner de détails plus précis. Tout dépendra de l'étude réalisée par le service de rénovation urbaine. Pour les économies, nous les observerons dans le budget au niveau des marchés que nous ne serons plus appelés à passer. Je propose que l'on revienne sur ce point précis lors d'un prochain conseil où vous m'interpellerez à ce sujet.

Monsieur Mouhssin : A priori, lorsque l'on vous écoute, le projet semble séduisant. Tout comme l'était l'acquisition de la salle Damla, 1000 mètres carrés, collaboration avec la commission européenne sur la formation des jeunes tennodois. Un projet extraordinaire dont nous n'avons finalement rien vu. J'ai l'impression que vous mettez aujourd'hui la charrue avant les bœufs. Le dossier ne semble pas étoffé. Il y a bien la superficie de 1000 mètres carrés qui est positive mais par ailleurs, il est souligné que les ateliers en centre d'îlot pourraient poser problème par rapport aux nuisances que risquent de provoquer les activités envisagées.

Monsieur Balsat : J'observe que le lieu était auparavant affecté en tant qu'école, pourquoi ne pas y effectuer un mix en y implantant également un centre de formation ? Au niveau du financement du projet, avez-vous envisagé de procéder à une ponction dans les charges d'urbanisme ?

Monsieur le président : Je peux comprendre les réserves des uns et des autres. Nous, notre ambition est d'offrir à nos citoyens des espaces publics avec du mobilier urbain de qualité et en bon état. Ceci nous permettra de remplacer rapidement le mobilier défectueux et nous le ferons même dans les voiries régionales si cela s'avère nécessaire. Nous ne souhaitons plus être obligés d'attendre la tenue de marchés publics qui mettent énormément de temps. Nous croyons en les capacités de nos ouvriers et de nos chefs de services à produire un projet de qualité. Nous reviendrons prochainement avec une présentation plus détaillée. Je comprends que certains souhaitent attendre ce plan mais nous souhaitons avancer, avec, déjà, l'acquisition du bâtiment. Pour répondre à la question de monsieur Clerckx à propos de l'étude de stabilité, nous n'avons aucun doute par rapport au bâtiment mais il s'agit de prévoir la possibilité d'implanter autre chose. Pour répondre à Monsieur Balsat sur le financement, nous ferons un effort en interne et nous irons chercher dans les économies que nous ferons grâce aux marchés que nous n'organiserons plus. Je signale qu'un autre objectif de la commune est de fleurir celle-ci une majeure partie de l'année. Nous l'avons déjà fait avec la propreté, la suite du programme est le mobilier et la floraison.

Madame Genot : Quels sont les contacts que nous ayons eus avec Evere qui nous permettent d'être certains de pouvoir y tenir les activités de type industriel que nous souhaitons y développer dans une zone d'habitat ?

Monsieur le président : Il ne s'agit pas d'une activité de type industriel, je tiens à vous rassurer. Nous avons eu des contacts avec la commune d'Evere et toutes les procédures nécessaires seront respectées.

Le point est porté au vote, il est approuvé avec 20 votes favorables et 8 abstentions.

Se sont abstenus : Messieurs Clerckx et Roekens, Madame Genot, Monsieur Mouhssin, Madame Bulduk, Monsieur Balsat, Mesdames Warnotte et Vandenabeele.

Suivent les justifications d'abstention :

Monsieur Clerckx : Le groupe MR s'abstient pour deux raisons. Premièrement, nous avons l'impression que vous mettez la charrue avant les bœufs, comme l'a dit monsieur Mouhssin. Par ailleurs, je trouve regrettable que nous procédions à cette acquisition et donc que nous investissions en dehors de la commune. Celle-ci est en déficit, nous pourrions certainement y trouver des bâtiments qui conviendraient.

Monsieur Balsat : Je rejoins Monsieur Clerckx.

4. Contrat de Quartier Durable "Axe Louvain"; approbation de la deuxième modification du programme de base.

Duurzame Wijkcontract « As Leuven » ; goedkeuring van de tweede wijziging van het basisprogramma.

Approuvé - Aangenomen

5. Service de la Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opération 2.3 « Réaménagement du square Artichaut-Pacification » ; Signature de la convention.

Dienst voor Stadsvernieuwing; Duurzame Wijkcontract « As Leuven » ; Operatie 2.3 « Heraanleg van de Artisjok-Pacificatiesquare » ; Ondertekening van de overeenkomst.

Madame Warnotte : Il y a un problème au niveau de la convention. Il y est stipulé que l'on se prononce non seulement sur l'aspect financier (280.000 euros) mais également sur le projet qui y est annexé. Hors ce projet a été présenté lors de la dernière commission de quartier et y a reçu les foudres de nombreuses personnes, y compris de la part de monsieur Jassin. Celui-ci s'est prononcé en expliquant qu'il était très difficile de faire revenir les auteurs d'un projet sur leur idée une fois que ceux-ci l'avaient créé. Les modifications s'annoncent déjà difficiles. J'ai donc un problème à voter la convention avec son projet annexé. Projet n'ayant été approuvé par personne, ni par vous, ni par le conseil ni par la commission.

Monsieur le président : Des contacts ont été pris avec la région afin de tenir compte des remarques qui ont été formulées lors de cette réunion. La région nous a demandé de rentrer le dossier tel quel et de produire les modifications par la suite. Il nous a été assuré que le projet pourra être modifié.

Madame Warnotte : Je propose dès lors que l'on indique dans la convention que le projet ci-annexé est sujet à modification.

Monsieur le président : Je suis entièrement favorable à votre proposition, je propose d'approuver en tenant compte de cette remarque.

Approuvé - Aangenomen

6. Service de Rénovation Urbaine; information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.

Dienst voor Stadsvernieuwing; Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet.

Pris pour connaissance - Voor kennisneming

7. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.

Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet.

Madame Warnotte : Je vois 40.000 euros de casse-vitesse, combien de dispositifs sont prévus et pour quels emplacements.

Monsieur le président : Je ne sais vous répondre techniquement ici, il s'agit du marché. La commande est réalisée afin de palier aux absences d'une série d'endroits jugés dangereux par les habitants ou les services communaux. Le choix des emplacements définitifs n'est pas encore totalement arrêté par le collège.

Monsieur Roekens : Par rapport à la rue des Moissons ?

Monsieur le président : C'est un emplacement prioritaire, il y en aura deux de chaque côté.

Monsieur Clerckx : J'attire votre attention sur le respect de la loi. Vous savez que la nouvelle loi communale, dans ses articles 234 et 236 vous oblige, vous, Collège, à informer le Conseil à la prochaine séance, la plus proche. Sur 11 dossiers présentés ce jour, 2 respectent ceci. Je vous demanderai de faire attention à ceci, il s'agit d'une question de volonté. Certains dossiers ont quatre mois de retard.

Monsieur le président : J'en fait la demande au responsable de l'administration.

Monsieur Balsat : Je souhaiterais quelque précision sur l'acquisition pour 50.000 euros d'engins de fitness pour l'extérieur.

Monsieur le président : Nous recevons une dotation de la COCOF pour cela et du matériel sera installé sur le territoire de la commune. Un parcours santé en quelque sorte.

Monsieur Balsat : Par ailleurs, 96.770 euros d'utilitaires de type électrique en 3 lots, qu'en est-il exactement ?

Monsieur Jassin : Nous avons décidé en début de législature de remplacer pratiquement la moitié des véhicules du charroi communal par des modèles propres. Deux ont déjà été acquis l'année passée et sont en service actuellement. Ceci concerne trois nouveaux véhicules dont l'un est muni d'une citerne dans le cadre de la floraison.

Madame Genot : Nous acquérons du matériel audiovisuel pour 10.000 euros. Je souligne que nous acquérons régulièrement ce type de matériel sans jamais pouvoir connaître sa localisation.

Pris pour connaissance - Voor kennisneming

**8. C.P.A.S. de St-Josse-ten-Noode; compte 2014; approbation.
O.C.M.W. van St-Joost-ten-Node; rekening 2014; goedkeuring.**

Monsieur le président : Il y a une diminution nette de la redistribution face à une augmentation du nombre de demandes. Les demandes pour lesquelles de l'argent est déboursé baissent de 9,4 %. Les frais de personnel augmentent, ceci est en lien avec la réouverture progressive de la maison de repos et enfin, il y a une stagnation au niveau des dépenses de fonctionnement. Nous aurons une augmentation au budget 2016 avec la maison de repos qui tournera bientôt à plein régime.

Monsieur Clerckx : Il s'agit d'une excellente nouvelle, les comptes du CPAS sont positifs. Je constate depuis 2011 près de 4 millions de dépenses de redistribution en moins. Ce qui est surprenant dans le sens où nous n'avons pas l'impression que la situation se soit fortement améliorée. Pourrions-nous avoir quelque explication sur cette diminution ?

Monsieur Fremal, président du CPAS de Saint-Josse : Vous savez qu'une série de mesures ont été prises vis-à-vis des personnes en attente d'une décision par rapport à leur séjour en Belgique. Suite aux régularisations ou aux ordres de quitter le territoire, nous avons observé une forte diminution des revenus d'intégration sociale (RIS). C'est là que se situe la diminution des montants de redistribution. Il est clair qu'il y a par ailleurs une évolution constante des RIS depuis des années et que nous la ressentons. Il n'y a pas de volonté de la part du CPAS de diminuer l'aide sociale accordée aux bénéficiaires. Il y a une disposition prise au niveau du fédéral. Malheureusement pour ces personnes, cela n'ouvre plus le droit à une aide.

Madame Genot : Nous sommes inquiets et nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici. Depuis longtemps, la part du budget de la commune alloué au CPAS était en augmentation. Depuis l'arrivée de notre bourgmestre, celle-ci diminue. Il y a certes des éléments objectivables tels ceux que monsieur Fremal nous a décrit. Je rappellerai qu'il s'agit d'un secrétaire d'état socialiste qui a décidé de ces mesures. Par ailleurs, certaines catégories de personnes ont été exclues du chômage par un autre gouvernement socialiste et elles sont de plus en plus nombreuses à frapper à la porte du CPAS. On en rencontre régulièrement qui se sont vues refuser le RIS. Lorsque l'on regarde les dossiers, les motifs de refus sont des éléments d'appréciation. On leur dit, par exemple, "vous ne cherchez pas suffisamment un emploi". Il s'agit là d'éléments subjectifs. Il y a de plus en plus de personnes sur le territoire de Saint-Josse qui sont exclues du chômage et refusées par le CPAS. Ces personnes courent dorénavant sans statut dans les rues de Saint-Josse et dépendent entièrement de leur famille et d'autres "bricolages". Je ne comprends pas, si la situation du CPAS le permet, pourquoi continue-t-on à être aussi dur dans l'attribution des RIS à toute une série de personnes exclues du chômage ?

Monsieur Balsat : Je suis aussi étonné qu'il n'y ait pas un impact plus important des chômeurs exclus de l'ONEM sur le CPAS.

Monsieur le président : Nous n'avons changé en rien la ligne progressiste en la matière du CPAS, nous aidons les gens en difficulté. Il y a certes des changements du fédéral que madame Genot a rappelés.

Monsieur Fremal : Je suis surpris que les représentants du groupe Ecolo au sein du CPAS ne fassent pas rapport auprès de leurs collègues et conseillers communaux des dispositions ayant été prises en la matière. Il a été clairement décidé ici, dans le chef de monsieur le Bourgmestre et ensuite en conseil de l'action sociale —en présence des représentants ECOLO— de soutenir toute personne en difficulté au niveau des allocations de chômage et de ne plus sanctionner une personne sanctionnée par l'ONEM. Nous ne demandons plus aux personnes d'aller en recours contre la décision de l'ONEM pour ne pas leur octroyer le RIS. Nous les accompagnons par la suite au sein de ce recours car elles pourraient alors éventuellement recouvrer leurs droits aux allocations de chômage, ce qui nous semble plus intéressant.

Vous devez savoir qu'une partie des personnes qui ont été sanctionnées par l'ONEM ne se présentent pas au CPAS. Nous n'allons pas aller les chercher même si elles auraient effectivement droit au RIS. Par ailleurs, en temps que président, je me vois obligé quotidiennement de signer des dossiers de refus où les personnes n'apportent pas les documents requis. Nous sommes contrôlés dans la manière dont les enquêtes sociales sont réalisées et il n'y a en aucun cas de mauvaise volonté de notre part, que du contraire. Nous sommes une des seules commune à Bruxelles je pense à avoir pris cette décision de ne plus sanctionner les personnes sanctionnées par l'ONEM.

Madame Genot : Vous faites erreur, la commune de Forest ne le faisait pas depuis de longues années. Il s'agissait par ailleurs d'une revendication de nos collègues du CPAS que celui-ci arrête d'obliger de manière totalement procédurière des gens à faire recours. Il ne s'agissait pour moi là que d'une manière supplémentaire de décourager des gens par ailleurs déjà suffisamment cassés par la vie.

Je témoigne par ailleurs rencontrer des gens qui me montrent leur décision de refus. Le CPAS ne soutient pas toute une série de personnes qui pourraient être acceptées. Je rencontre des jeunes exclus du chômage, d'autres jeunes qui se sont présentés au guichet et à qui l'on a dit que cela ne servait à rien d'entrer une demande, qu'ils n'auraient pas le droit au RIS. On ne leur donne aucun document, ils n'ont pas de preuve de cela. Telle est la situations sur les trottoirs de Saint-Josse.

Monsieur Fremal : Dites-leur qu'ils ont des droits et envoyez-les au CPAS.

Monsieur le président : L'incident est clos. Je pense qu'il y a lieu de vous renseigner auprès de vos conseillers qui sont là-bas. Ils prennent des décisions à l'unanimité, à chaque fois. Je pense qu'ils travaillent plutôt bien, c'est tout du moins ce que j'entends très régulièrement.

Approuvé - Aangenomen

**9. Centimes additionnels communaux au précompte immobilier; renouvellement pour l'exercice 2016.
Gemeentelijke opcentiemen op de onroerende voorheffing; hernieuwing voor het dienstjaar 2016.**

Approuvé – Aangenomen

10. Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques; renouvellement pour l'exercice 2016.
Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting; hernieuwing voor het dienstjaar 2016.

Approuvé – Aangenomen

11. Musée Charlier : Convention de partenariat dans le cadre de la participation à la carte culturelle "Brussels Card" 2016
Charliermuseum : Partnerschapsovereenkomst in het kader van de deelname aan de museumkaart "Brussels Card" 2016

Monsieur Mouhssin : Je trouve cela très important d'essayer de ramener les touristes au sein de nos musées. Ce qui est un peu l'objectif de cette carte. Je rappelle par ailleurs une de nos demandes qui est d'ouvrir ce musée le dimanche et que le dimanche gratuit soit accessible à l'ensemble des citoyens de Saint-Josse. Il y avait le plan culturel, l'échevin en charge de la culture nous avait dit qu'il initierait un projet concernant les musées. J'apprécierais énormément que cela se fasse avant la fin de cette législature. Je relance l'appel auprès de notre échevin.

Approuvé – Aangenomen

12. Travaux de rénovation de la piscine Saint François, rue Saint-François 23-27 à 1210 Saint-Josse-Ten- Noode ; Approbation des conditions et du mode de passation ; Appel d'offres ouvert.
Renovatiewerken aan het zwembad Sint Franciscus, Sint-Franciscusstraat 23-27 te 1210 Sint-Joost- Ten-Node ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Open offerteaanvraag.

Monsieur Jassin, échevin des travaux publics : Je propose de retracer l'historique à partir de juin 2015. En juin, le Conseil communal a approuvé un marché pour la rénovation des bains de Saint-Josse. En juillet le bureau d'études a déposé l'ensemble des documents complémentaires demandés par l'IBGE avec accusé de réception le 2 juillet. En septembre 2015 nous avons ouvert les offres du marché que nous avons lancé. En octobre 2015, nous avons constaté qu'une offre unique avait été déposée à l'administration communale. Celle-ci était de 1.741.385,98 euros et dépassait le montant initial de 993.907 euros voté au conseil de juin 2015. Le dépassement du budget initial est de plus de 50% avec un crédit à l'article budgétaire 2015 d'un million d'euros. J'ai demandé à ce que le service des travaux publics et le bureau d'études analysent l'offre. En novembre 2015, l'IBGE nous a remis un accusé de réception par rapport à une demande d'étude complémentaire des sols du bain de Saint-Josse. Au cours du même mois nous avons décidé d'arrêter le marché suite au dépassement du budget et nous en avons informé la tutelle.

A ce moment, j'ai demandé de prévoir au budget 2016 à l'extraordinaire un nouveau montant de 3 millions d'euros afin de pouvoir répondre au nouveau cahier de charges que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter.

Vous aurez compris qu'il n'est pas possible pour cette année-ci d'attribuer le marché et nous vous proposons de le relancer. Pour ce qui est des demandes de subsides dans le cadre du plan pluriannuel pour les infrastructures, nous avons déjà eu une réunion avec la région et il y a été accepté de modifier les estimations et le cahier des charges afin de pouvoir transmettre un dossier, nous l'espérons, en mai 2016.

Pourquoi y a-t-il une hausse de l'estimation aussi importante ? Ceci est dû essentiellement à cause : de l'électricité, de la ventilation, des ascenseurs, du système de détection anti-noyade, du désamiantage et des postes à patrimoine.

Au niveau de l'électricité, les installations du bâtiment sont très vétustes et ne sont malheureusement pas conformes. Il y a réellement un risque d'incendie et d'atteinte à la sécurité du bâtiment. Le bureau d'étude nous a conseillé de faire table rase de l'installation électrique actuelle.

Au niveau de la ventilation, on nous conseille de restaurer les anciens garde-corps situés au premier étage. Cette restauration nécessitera la modification du système d'aération situé en dessous des coursives où se trouvent ces garde-corps.

Il nous a également été demandé d'installer un nouvel ascenseur dans le bâtiment afin de respecter l'accessibilité de la piscine aux PMR.

Suite à la forte fréquentation scolaire de la piscine, le pouvoir subsidiant nous conseille également d'installer un nouveau dispositif anti-noyade.

Enfin, au niveau du désamiantage, nous avons imposé au bureau d'études d'intégrer les éventuelles études et travaux de désamiantage dans le marché des travaux, l'inventaire amiante signalant la présence de conduites d'évacuation d'eaux pluviales en amiante.

Au niveau des postes de patrimoine. Il s'agit de postes à valeur patrimoniale pour lesquels la DMS exigera certainement des travaux de restauration à l'identique pour lesquels la firme fera appel à des artisans et à des corps de métier très spécialisés. Ces postes sont néanmoins subsidiés à hauteur de 80% par la DMS après l'octroi du permis.

Au niveau du dossier lié au permis unique, nous le suivons de très près. L'ensemble des documents ont été remis et nous attendons toujours la réception complète par le fonctionnaire délégué. J'insiste vraiment pour que ce document nous soit remis le plus rapidement possible.

Afin de minimiser les coûts des travaux, le collègue a inscrit la rénovation dans le plan pluriannuel d'investissement pour un montant de près de 3 millions d'euros. Nous avons l'accord des pouvoirs locaux afin que le subside de 67% soit appliqué, ce qui nous mènera à un subside de 2 millions dix milles euros. Les monuments et sites viennent en second rang pour une estimation de 26 % du coût, nous devrions arriver à 780.000 euros.

L'ensemble des subsides devrait avoisiner 93%, le solde étant à charge de la commune.

Nous relançons le marché et l'idée est de pouvoir procéder à l'attribution au plus tard le 15 mai 2016.

Les travaux ne pourront démarrer qu'après l'obtention du permis unique et la réception des accords fermes des pouvoirs subsidants : région de Bruxelles Capitale et Monuments et Sites.

Que nous reste-il à faire ?

- la réception de l'accusé de réception du dossier complet
- l'approbation des conditions du marché par le conseil communal ce jour
- la transmission du dossier à la tutelle
- la tenue d'une réunion de mise à jour du plan pluriannuel d'investissement en matière d'infrastructures sportives
- l'avis de la tutelle sur les conditions du marché
- l'analyse des offres
- l'attribution par le collège
- la réception du permis d'urbanisme
- l'accord ferme du pouvoir subsidiant
- et enfin, nous l'espérons, le démarrage de l'exécution des travaux au plus tard fin juin 2016

Monsieur Mouhssin : J'ai le souvenir de l'interpellation citoyenne qui a eu lieu en 2014 où le bourgmestre accusait la commission royale des monuments et sites de mettre des bâtons dans les roues du dossier. J'ai demandé l'entièreté du dossier afin de l'analyser. La commune a effectivement entré un dossier en 2013 en vue de l'obtention d'un permis d'environnement et d'un permis unique. Il s'est avéré que la demande n'était pas complète. L'IBGE a écrit à trois reprises : les 23 juillet, 15 septembre et 8 octobre 2013 afin de demander des compléments. Ces documents étaient adressés au bourgmestre et au secrétaire communal, la commune n'y a jamais répondu. Cette absence de réaction implique un retard que l'on ne peut imputer aux Monuments et Sites.

Concernant les travaux à effectuer dans la piscine liés aux infiltrations d'eau. On nous a dit qu'il y avait lieu de retirer les mosaïques, d'installer une couche isolante puis de remettre celles-ci, un travail de Titan. J'ai pu lire dans le dossier une proposition contraire qui était d'injecter des produits permettant de mettre fin à ces infiltrations par l'extérieur et le dessous sans déposer des mosaïques. J'observe que c'est finalement cette solution que nous choisissons, mais avec deux années de retard !

La piscine rouvrira au mieux mi 2017 et la principale responsabilité incombe au Collège qui n'a pas pris ses responsabilités.

Le premier appel d'offre ne comportait pas le remplacement de l'installation électrique. Monsieur le bourgmestre, estimez-vous que le bureau d'études ait bien réalisé son travail en omettant d'inscrire le remplacement de l'installation électrique au cahier des charges ? De même, depuis quand connaît-on la présence d'amiante ? Enfin, pourquoi n'avez-vous pas répondu aux courriers de l'IBGE que j'ai cités, ce qui fait que nous n'avons toujours pas les permis d'environnement ce jour ?

Monsieur Clerckx : Les mots qui me viennent à l'esprit au sujet de ce dossier sont « amateurisme, incompétence, scandale ». Cette piscine est fermée depuis 5 années alors qu'il s'agit là d'un outil important pour les habitants. Il s'agit encore là d'une énorme erreur d'appréciation. Nous avons estimé les travaux nécessaires à un million d'euros, la seule offre était d'un million sept et nous faisons maintenant monter l'estimation à 3 millions. Je me demande comment, dans un dossier sur lequel on travaille depuis si longtemps, a-t-on pu passer à côté de la vétusté du réseau électrique ? De la présence d'amiante ? De la nécessité de l'installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite ?

Monsieur Balsat : Nous avons là un espace inoccupé et inutilisé depuis un certain

temps, pourquoi ne met-on pas une partie du bâtiment à disposition du public ?

Monsieur Jassin : Au niveau des questions techniques, j'assume ce dossier du début à la fin. Vous étiez auparavant échevin des travaux publics, Monsieur Clerckx, votre héritage est suffisamment lourd que pour que je vous épargne d'en discuter en public. Incompétence, amateurisme ? Venant de votre part, je prends cela comme un compliment.

Je rappellerai que le premier cahier de charges que vous avez voté ne concernait essentiellement que la cuve de la piscine. Dès le départ nous avons annoncé qu'au vu des coûts de rénovations de la piscine, nous allions procéder par phases. Nous savions que l'installation électrique posait problème, les conclusions de nos techniciens étaient néanmoins de commencer par la cuve car l'électricité pouvait encore fonctionner.

Vous rappelez régulièrement que le collège doit respecter la loi, il nous est impossible d'accepter l'offre que nous avons reçue. Les métrés, les quantités et les travaux ne correspondent pas. Nous devons relancer ce marché. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée par le ralentissement du dossier de compléter la rénovation.

Monsieur Mouhssin, vous avez lu le dossier, vous devez reconnaître que le pouvoir subsidiant y a indiqué dans un courrier que le projet, tel que présenté actuellement dans un bâtiment classé est innovant.

Monsieur Mouhssin : Je n'ai pas eu de réponse à mes question vis-à-vis des courriers de l'IBGE, quant aux mosaïques et quand la piscine rouvrira-t-elle ?

Monsieur le président : Monsieur Jassin s'occupe de ce dossier et nous le soutenons à 100%.

Monsieur Clerckx demande le vote.

Le point est porté au vote, il est approuvé avec 21 votes favorables et 3 abstentions.

Se sont abstenus : Messieurs Clerckx et Mouhssin, Madame Bulduk.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Mouhssin : La piscine aurait dû à nouveau ouvrir en 2013, nous avons ensuite repoussé à 2015 et aujourd'hui à 2017. Je m'abstiens pour dire que nous n'attendrons pas jusqu'en 2019.

**13. Déchetterie communale; convention entre l'Agence Régionale pour la Propreté « Bruxelles-Propreté » et la commune relative au remplacement d'un magasin pour déchets chimiques; approbation.
Gemeentelijk containerpark; overeenkomst tussen de gemeente en het Gewestelijk Agentschap voor Netheid « Net Brussel » betreffende de vervanging van een magazijn voor chemisch afval; goedkeuring.**

Approuvé – Aangenomen

14. Clubs sportifs : subsides communaux 2015 inférieurs à 1.250,- euros : répartition.

Sportverenigingen : gemeentelijke toelagen lager dan 1.250,- euro voor 2015 : verdeling.

Approuvé – Aangenomen

15. Clubs sportifs : subsides communaux 2015 égaux ou supérieurs à 1.250,- euros : répartition.

Sportverenigingen : gemeentelijke toelage van of hoger dan 1.250,- euro voor 2015 : verdeling.

Approuvé – Aangenomen

16. A.T.L. (Accueil Temps Libre) ; Rapport d'activité - année 2014-2015

Approuvé – Aangenomen

17. A.T.L. (Accueil Temps Libre) ; Plan d'action annuel 2015-2016

Approuvé – Aangenomen

18 A.T.L. (Accueil Temps Libre) ; Etat des lieux et analyse des besoins de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires sur le territoire de Saint-Josse-ten-Noode.

Approuvé – Aangenomen

19. Locaux situés aux rez-de-chaussée et 1er étage de l'immeuble sis rue de la Poste, 37 à 1210 Bruxelles; proposition d'un nouveau bail à l'A.S.B.L. M.R.A.X.; fixation des nouvelles conditions.

Le point est porté à la séance à huis-clos suite à une remarque de Monsieur Mouhssin qui observe que le locataire est nommé.

20. Mise à disposition de quatre logements faisant partie du patrimoine locatif de l'Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode à l'agence immobilière sociale de Saint-Josse-ten-Noode.

Terbeschikkingstelling van vier woningen die deel uitmaken van het huurpatrimonium van het Gemeentebestuur van Sint-Joost-ten-Node aan het sociaal vastgoedagentschap van Sint-Joost-ten-Node.

Monsieur Balsat : Il s'agit d'une très bonne initiative. Je souhaiterais savoir quelle est la philosophie sous-jacente, de quels types de logements s'agit-il ?

Monsieur Roekens : Ne pourrait-on pas prévoir quelques logements de transit pour répondre aux situations d'urgence ? Ceci nous éviterait des frais d'hôtel.

Monsieur le président : Par rapport au transit, nous intervenons vis-à-vis de situations exceptionnelles. Par rapport aux dérogations, nous mettons tout en œuvre afin de ne pas

en faire pour permettre aux gens qui attendent depuis 7 ans en moyenne de pouvoir obtenir leur logement. La commune a décidé d'un respect intégral des procédures en matière de logement.

Monsieur Boïkete, échevin du logement : Ceci s'inscrit dans la suite de décisions prises au conseil d'administration de l' AIS qui est une ASBL. L'objectif de cette mise à disposition de logements sur Saint-Josse est d'abord de rappeler l'assise de l' AIS sur la commune, l' AIS gérant également des logements en dehors du territoire communal. L'objectif est également de soutenir l' AIS par rapport à son redressement financier qui évolue positivement. Pour accélérer celui-ci, nous mettons à disposition de l' AIS des logements que celle-ci va gérer et mettre à disposition de ses candidats locataires.

Monsieur Balsat : N'y a-t-il pas une reconnaissance implicite, comme ces logements sont inoccupés je présume, que certains logements sont trop chers et ne trouveraient pas d'acquéreur au niveau locatif ?

Monsieur Boïkete : L' AIS applique les grilles AIS et la commune, pour la quasi totalité de ses logements applique une grille similaire. Les loyers sont donc les mêmes. Il n'y a pas de logements mis à disposition qui ne trouveraient pas à être attribués dans le cadre d'une attribution communale.

Madame Genot : Je n'ai pas de problème à ce que l'on soutienne l' AIS mais l'objectif de celle-ci est de prendre du logement au secteur privé pour le faire passer dans le public. Ceci afin d'offrir plus de logement à bas coût. Je remarque qu'ici, ce n'est pas ce qui se passe et on investit du temps de travail sans augmenter le nombre de logements accessibles pour les tennodois.

Monsieur le président : Nous produisons du logement suffisamment. Rappelez-vous de l'angle de la rue de la Prairie, rue de Brabant où nous produisons du logement. De la même manière, rue Linné et place Saint-Lazare où nous faisons de même. Le cheptel de logement de la commune est en constante augmentation.

Approuvé – Aangenomen

21. Nederlandstalig Onderwijs - Gemeentelijke lagere en kleuterschool - Arbeidsreglement

Approuvé – Aangenomen

22. Nederlandstalig Onderwijs - Gemeentelijke lagere en kleuterschool - Vastlegging capaciteit - Schooljaar 2016-2017

Meneer Roekens : Mijn vraag is elk jaar dezelfde. Wij moeten van de Vlaamse overheid elke jaar een maximum capaciteit bepalen voor de scholen en dan moeten we ook vaststellen dat elk jaar heel wat weigeringen zijn, heel wat ouders kunnen hun kind niet in Sint-Joost-aan-Zee inschrijven en elke jaar stel ik de vraag wat de gemeente daar aan gaat doen. Er is een belofte gemaakt in de beleidsnota van uw ploeg. Dit was ook opgenomen in de nota van de vorige legislatuur om de capaciteit uit te breiden. Dus, ik zou nog eens concreet willen vragen wat de meerderheid gaat doen om de maximum capaciteit te verhogen.

Mevrouw Meulemans : Ik weet dat daar intussen een gevolg aan gegeven is bij de administratie. Er is een werkgroep gecreëerd om concreet te bekijken hoe we dit gaan aanpakken. Ik zal u hierover in december meer details geven.

Meneer de voorzitter : Misschien kan u dan een interpellatie over het onderwerp indienen.

Meneer Roekens : Zal ik interpellieren op het punt op de agenda ? Ik zal dan interpellieren.

Meneer de voorzitter : Het is goedgekeurd.

23. Nederlandstalig Onderwijs; Brede School; Convenant 2015 - 2020.

Approuvé – Aangenomen

24. Cohésion sociale; Contrat communal 2016 2020; Conventions spécifiques avec les associations.

Approuvé – Aangenomen

25. Règlement de police relatif à la prostitution en vitrine ; modification. Politierèglement betreffende de raamprostitutie ; wijziging.

Monsieur le président : Il s'agit d'une modification des règlements ayant été adoptés en 2011 et mis en œuvre à partir de 2013. La commune investit dans le quartier nord environ 68 millions d'euros avec des partenaires publics pour la rénovation de la place Rogier, la future place esplanade Saint-Lazare, la création d'un nouveau commissariat de quartier mais également la rénovation des tours de logements sociaux. Il y a aussi la création d'une maison communale des enfants de 4 à 13 ans. Il y a une volonté de la commune d'améliorer le cadre de vie. Nous avons l'intention de poursuivre cet effort de rénovation urbaine, notamment au niveau du segment entre la rue Verte et la rue de Brabant qui a été le parent pauvre des politiques de rénovation. Nous introduirons prochainement une demande pour laquelle nous avons reçu un accord de principe du ministre président Rudi Vervoort. Cette zone fera l'objet, c'est en tous cas ce qu'il a dit lors d'une conférence sur la prévention et la sécurité il y a environ 3 semaines, d'un contrat régional pour Saint-Josse et Schaerbeek.

Notre volonté est de poursuivre la politique de la rénovation urbaine. Il y a énormément de problèmes en matière de logement mais nous avons une ferme volonté d'y augmenter encore l'offre avec notamment des projets de démolition-reconstruction. Une volonté aussi de parfaire la réponse aux besoins en équipements des habitants du quartier.

Et puis, une volonté aussi de redéfinir la place de la prostitution dans le quartier. Nous ne souhaitons pas continuer avec cette manière de fonctionner. Notre modèle de fonctionnement est le projet anversoïse de gestion de la prostitution.

A Anvers, il y avait 300 carrées dans un périmètre d'habitations. Une disposition assez

similaire à la nôtre. Ils ont décidé d'assurer un suivi policier et sanitaire en rassemblant les carrées dans 3 rues qu'ils ont rendues piétonnes afin de mettre fin au carrousel de voitures dans la zone. Ils en ont fait un projet de qualité. Nous avons l'intention d'aller dans cette direction. Après avoir été averti par les habitants, avec énormément de plaintes mais aussi des coups de feu tirés à la kalashnikov au mois d'août, j'ai décidé, en tant que bourgmestre de prendre mes responsabilités notamment en systématisant toute une série d'opérations de police. Nous souhaitons poursuivre ces opérations de contrôle et mettre fin à des situations non réglementaires. Il s'agit très clairement de situations qui s'apparentent à la traite humaine.

Lors des contrôles, nous ne tomberons pas sur l'intéressée qui peut être en possession de certificats de conformité, nous tomberons sur quelqu'un, qui, parfois est sans séjour, parfois avec un autre titre de séjour. Nous avons fait un règlement de police et d'urbanisme en permettant à celle qui fait ce métier, ce travail, d'avoir un certificat de conformité. Très souvent nous tombons dans cette situation, l'essentiel dans cette zone est ce que je viens de décrire. Nous avons, au moment où je vous parle, fermé 21 carrées et une autre qui fonctionnait en tant que carrée sans autorisation. Nous allons poursuivre sans relâche nos efforts. Cela a une incidence énorme sur le plan budgétaire au niveau policier et communal. Nous mettons des moyens considérables dans le but clair de mettre fin à la traite humaine, que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

Nous poursuivrons toutes celles et tous ceux qui sont dans ces schémas là.

Avec le renforcement de nos règlements, nous allons limiter les horaires de travail de l'intéressée. 96 heures de travail. C'est énorme. Permettre de travailler de 7 heures du matin à 23 heures, du lundi au samedi, c'est exceptionnel. Je connais peu de gens capables de travailler autant d'heures, nous le permettons. Le dimanche ? Fermé, et la nuit, on se repose et tranquillité pour les habitants du quartier, car il y en a.

Nous sommes à cet endroit dans un périmètre d'habitation avec des familles qui vivent dans ces quartiers, contrairement à la rue d'Aerschot où il y a une certaine forme d'unicité dans la présence des bars.

La situation, vous l'aurez compris, était devenue intenable. Nous prenons des mesures d'urgence et des mesures nouvelles qui vont nous permettre d'avoir des outils pour aller plus loin dans le travail entrepris.

A terme, avec le contrat de rénovation urbaine, l'objectif du collège est d'interdire la prostitution rue de la Rivière et rue de la Prairie. Pour quelles raisons ? Il y a des gens qui souhaitent monter par la gare du Nord, par la place Rogier et ne pas être embêtés. De la même manière, il y a des gens qui veulent regagner la gare, le métro et ne pas avoir de problèmes. C'est là un principe que nous avons décidé au niveau du collège.

A tous les propriétaires de la zone qui souhaitent modifier l'affectation de leur rez-de-chaussée, nous leur donnerons la possibilité de le faire. En tant que bourgmestre, je n'hésiterai pas, si quelqu'un vient nous trouver, déjà, pour devancer le projet que nous voulons porter. Je l'autoriserai à titre provisoire en attendant le changement d'affectation.

Notre but n'est pas d'interdire la prostitution, notre but est de rendre la dignité à tous les habitants de ce quartier. Les habitants, les commerçants, les touristes, les navetteurs mais aussi les prostituées. Chacun a le droit de vivre dans la dignité. Ici, nous le disons avec force, nous ne tolérerons pas la traite humaine. Ce n'est pas notre projet de vie pour les femmes.

A ceux qui viennent aujourd'hui nous demander sans cesse de rouvrir des carrées où nous avons fait la démonstration de ce que je viens de dire, ce sont des gens qui en réalité, d'une manière directe ou indirecte, soutiennent un certain type d'activité. Ceux-là relèvent de la criminalité. Je le dis ici avec force, devant tous les conseillers, nous sommes occupés à établir des dossiers par rapport à chaque situation. Et ceux qui y travaillent, nous les connaissons. Nous les connaissons et nous y travaillons. Car ceux qui pratiquent la traite humaine, ne sont rien d'autres que des criminels.

Monsieur Clerckx : J'entends bien les souhaits louables du collège de lutter contre la traite des êtres humains ainsi que pour plus de sécurité et de tranquillité dans le quartier. Je pense que nous sommes tous d'accord et que personne ici n'accepte ces crimes là. Mais, en lisant votre projet de règlement, je me demande si il n'y a tout de même pas un agenda caché. Ne souhaiteriez-vous pas, malgré vos dires, mettre fin à la prostitution dans ce quartier ? Les horaires que vous imposez me semblent aller à l'encontre des habitudes des clients de ce genre d'établissements. Un autre élément me menant à douter de votre réelle volonté dans le dossier est la longueur des délais pour délivrer les autorisations. On arrive à 6 mois, ce qui me semble excessivement long. Vous augmentez aussi drastiquement les taxes sur les carrées. En soi, je pense qu'il s'agit là d'une augmentation justifiée mais ces trois éléments ensemble me font douter de la réelle volonté du collège dans ce dossier.

Je regrette une chose, nous avons eu une commission il y a quelques temps, je pensais que nous aurions l'occasion de discuter de ce projet de règlement. Je pensais entendre des représentants de la police, des représentants des prostituées... Non, il s'agissait uniquement de la présentation du projet sur la nouvelle vision du quartier. Nous coordonnons nous avec les communes avoisinantes où il y a aussi des carrées ? Je pense à Schaerbeek qui est à 25 mètres, Bruxelles-Ville n'est pas loin non plus.

Avez-vous interrogé espace P ou des prostituées ?

Je me demande si appliquer nos précédents règlements ne permettait pas déjà d'assurer les objectifs que vous décrivez ?

Madame Genot : Nous sommes d'accord sur le constat. Depuis de trop nombreuses années, le quartier Nord a été abandonné, sacrifié. Il s'agit d'un quartier de très haute pauvreté, d'un quartier où les taux de chômage explosent, d'un quartier dégradé avec un parc de logement en mauvais état important.

C'est un quartier auquel on avait promis un plan de mobilité en 2012 qui allait régler la problématique des carrousels et qui n'est jamais venu. On voit d'un côté les navetteurs qui traversent et de l'autre les clients qui tournent et klaxonnent. Le bruit est une problématique, il y a aussi des trafics en tous genres.

Avec la crise économique, la prostitution est de plus en plus agressive, on le voit.

Il y a un besoin criant d'amélioration. Vous dites rénover la place Saint-Lazare. J'ai l'impression que vous assumez l'héritage de votre prédécesseur lorsque il est bon et pas lorsque il est mauvais.

En 2011, nous avons soutenu le règlement. Nous pensons que son application pouvait améliorer la situation. J'observe qu'il n'a jamais été appliqué.

Je vois que l'on propose un nouveau règlement. Que va-t-il se passer ensuite ? Comme

pour le précédent règlement, va-t-on ensuite dire que du temps est nécessaire pour l'appliquer ?

On nous a aussi dit que l'objectif à terme était de créer un grand Eros center. Nous avons payé là 130.000 euros pour une étude dont on sait très bien que le projet lié ne verra jamais le jour. Les prix de l'immobilier rendent sa réalisation impossible, il faudrait acheter la moitié d'un îlot.

Maintenant on nous dit que la situation va s'améliorer en interdisant le travail le soir et le dimanche. Que va-t-il se passer ? Soit on ne va pas appliquer ce règlement, soit, comme on l'observe déjà, la prostitution va déborder des carrées. Avec, à la clef, une prostitution encore plus difficile à contrôler et des conditions sanitaires déplorable.

Toute une série de propriétaires demandent des loyers indécents, impossibles à payer avec une seule personne dans la carrée. Je n'hésite pas à le dire malgré la présence de propriétaires dans la salle. Avec ces prix, il n'est pas possible de respecter les règlements, ni l'actuel ni celui à venir.

Je ne crains que ces nouvelles dispositions ne nous mènent non pas à une amélioration de la situation de la prostitution mais à une dégradation de celle-ci.

Vous nous dites, il y a du bruit, des cafés, du trafic d'armes et de drogues. Le nouveau règlement ne va rien y changer. C'est votre responsabilité de mettre fin à tout cela. Tout le monde sait qui sont les responsables, il suffit de demander dans les rues et ce sont les mêmes depuis des années.

Monsieur Balsat : Je vais citer deux lignes glanées dans un colloque auquel j'ai participé : l'observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité. "On ne sait pas lutter contre la traite des êtres humains en faisant disparaître la visibilité du phénomène. Pousser les prostituées dans la clandestinité nous prive de tout moyen de contrôle et les prive de toute possibilité d'appeler à l'aide". Je pense que toutes les personnes présentes souhaitent une amélioration de la situation de ce quartier. Je pense que personne ne pourra aller contre votre souhait d'accompagner la prostitution dans le quartier Nord.

Vous parlez des règles et de la loi. Je demanderai, en temps que conseiller communal, de respecter la loi. Un règlement de police a été voté en 2011 avec Schaerbeek. Vous nous demandez aujourd'hui de voter un nouveau règlement de police.

Aujourd'hui, les propriétaires et les praticiennes sont dans une situation paradoxale. Le propriétaire est prié de se mettre en ordre sur base du règlement communal d'urbanisme. Selon son article...

Monsieur le président invite monsieur Balsat à faire part de ces considérations techniques lors du débat technique plutôt que pendant la discussion générale.

Je soutiens en majeure partie votre envie d'améliorer le quartier et de mieux encadrer la prostitution mais aujourd'hui, il y a déjà des praticiennes qui travaillent à volets fermés. Nous n'avons plus le contrôle sur toutes les filles car elles pensent qu'on leur fait la chasse. Si vous souhaitez combattre la traite des êtres humains, il faut pouvoir la constater. Je reviendrai ensuite sur les aspects techniques.

Monsieur le président : Je commencerai par répondre à monsieur Clerckx : nous n'avons jamais dit souhaiter la fin de la prostitution dans le quartier mais bien celle de la traite humaine. Concernant les horaires, je vous renvoie simplement aux habitants qui

ont aussi le droit à la tranquillité. Par rapport aux délais, nous ne changeons rien relativement aux précédents règlements à ce sujet.

Au nouveau de la taxe, nous ne sommes pas une commune maquerelle. Ceci ne nous rapporte rien. L'action que l'on mène sur le terrain a un coût et nous souhaitons en faire porter une partie par ceux qui en sont à l'origine.

Quant à la concertation avec les voisins, nous nous sommes concertés et nous concerterons encore avec Schaerbeek, la ville de Bruxelles mais aussi la région de Bruxelles-Capitale et l'état fédéral.

Nous n'avons pas de projet pour la prostitution, nous avons un programme de rénovation urbaine pour tous ceux qui vivent dans ce quartier, en ce compris pour les prostituées. Je ne me suis pas engagé en politique pour faire la promotion d'un quartier pour les prostituées. Je me suis engagé en politique pour améliorer le cadre de vie pour tout le monde.

Avec espace P, avec les habitants, nous avons engagé un bureau d'étude. Certains estiment qu'il s'agit là d'argent jeté par les fenêtres, je dirai que la concertation a un prix. Nous n'avons pas les moyens de le faire en interne et avons demandé au bureau Agora de faire une étude prospective pour nous éclairer sur les possibilités de poursuite de la rénovation entamée par l'ancien collège.

Je n'ai jamais cité le nom de monsieur Demannez, je n'ai jamais stigmatisé ce qui s'est passé dans le passé, j'ai parlé des projets à hauteur de 68 millions d'euros qui sont engagés et que l'on est occupés à mettre en œuvre avec nos partenaires publics et expliqué qu'entre la rue Verte et la rue de Brabant, nous n'avons pas assez travaillé, je le concède. On veut maintenant y consacrer des moyens et j'ai obtenu l'engagement de la région à nos côtés. J'espère aussi obtenir l'engagement de monsieur Reynders au niveau fédéral pour qu'il nous injecte également des moyens supplémentaires.

Madame Genot, vous avez parlé d'un quartier qui s'est dégradé, vous avez dit que l'on applique pas les règlements. Monsieur Balsat dit le contraire en expliquant que nous avons des effets collatéraux. Depuis le début de l'année, c'est déjà plus d'une trentaine d'opérations de police que nous avons menées et nous allons poursuivre de manière systématique. Cela a un coût que nous sommes incapables de tenir. En réduisant les heures de travail, nous pourrions plus efficacement observer la réalité la nuit.

Nous adaptons notre outil afin de pouvoir agir avec plus d'efficacité. Ce qui se passe en dehors des carrées, on ne tolérera pas.

Par rapport aux propriétaires, vous avez émis un avis, Madame Genot, je le partage. Vous êtes courageuse, tout le monde n'ose pas tenir de telles opinions.

Je ne veux pas être un témoin passif de la traite humaine, c'est honteux. Nous construisons des dossiers et les transmettons à la justice.

J'ai proposé à feu Monsieur Yansenne que nos gardiens de la paix accompagnent les policiers. Cela suffit, c'est indécent.

Je ne jette l'opprobre sur personne, le politique est responsable.

Monsieur Balsat, vous parlez des personnes qui pourraient faire cela à volets fermés ou dans la rue. Nous les poursuivrons. Nous souhaitons contrôler la prostitution, nous ne

souhaitons pas y mettre fin. Nous n'avons pas d'agenda caché. Le projet que j'ai été voir à Anvers montre qu'il est possible d'améliorer la situation.

Je terminerai par quelques mots de femmes que j'ai pu rencontrer et qui font ce métier. Les horaires que nous proposons sont issus directement de ces femmes et cette proposition correspond aussi à la demande des services de police qui ne peuvent pas être là tout le temps.

Nous avons pris des mesures, nous en prenons de nouvelles qui seront autant d'outils qui permettront de renforcer la lutte contre la traite humaine, de protéger celles qui doivent l'être et de permettre au quartier d'enfin retrouver, et ceci prendra du temps, une certaine tranquillité de vie.

Suivent les questions techniques.

Madame Warnotte : Avons-nous les bons documents ? Vous parlez de plus d'une trentaine d'interventions menées depuis le début de l'année, je ne les y retrouve pas, on parle de 29 interventions. Les trois premières en mars, avril et juin et elles ne concernaient qu'une carrée. Je tiens à soulever que si il s'agit des bons documents, ce sont là les premières actions menées en application de l'ancien règlement de 2011 qui est toujours d'application. Cela veut dire que vous n'avez rien fait pendant des années. Depuis septembre, des actions sont menées. Pourquoi n'avez-vous pas entrepris ce type d'action plus tôt ? Si cela fonctionne, pourquoi ne pas garder l'ancien règlement et simplement l'appliquer ?

Je pense également que votre objectif est de mettre fin à la prostitution dans le quartier. Vous masquez cela devant l'objectif d'éradiquer la traite des êtres humains. Mettons les deux règlements côte à côte et nous verrons quelle est votre volonté. Dans les considérants de l'ancien règlement, apparaît clairement la lutte contre la traite d'êtres humains, dans ceux du nouveau, n'apparaît que le maintien de l'ordre public.

Au niveau technique, vous dites qu'il s'agit d'une modification. Ce n'est pas le cas, il s'agit d'un remplacement, si cela l'était, l'ancien règlement serait toujours en vigueur.

Vous dites qu'il s'agit d'une modification alors que nous sommes face à un remplacement, vous n'abrogez pas l'ancien règlement, nous nous retrouverons alors avec les deux règlements en vigueur simultanément.

Nous avons demandé à obtenir les rapports avançant qu'il y a des atteintes à la sécurité et à l'ordre public. Rapports ayant alimentés les débats et produits par les services communaux. Aucun ne nous a été fourni.

Monsieur le président : Les dossiers de fermeture sont des dossiers confidentiels. Vous pouvez les consulter.

Madame Warnotte : - Quels sont ces rapports des services communaux compétents qui disent que la sécurité publique et la tranquillité ont sensiblement évolué négativement ces dernières années ? Pourquoi ne m'ont-ils pas été fournis ?

- Page 2, second alinéa : doit-on y lire que l'ordre public n'existe plus si celui-ci doit être rétabli ?

- Paragraphe suivant, quelles sont les mesures ayant été mises en place et qui ne suffisent plus ? On l'a vu, les premières actions de police ont été entamées en mars 2015

et elles ont produit leurs effets.

- Vous parlez ensuite de renforcement de l'ordre public et plus de rétablissement, que souhaitez-vous exactement ?

- Quelles sont les méthodes efficaces et nouvelles ? Dans la mesure où les anciennes méthodes ne se seraient pas révélées efficaces, pour moi les nouvelles méthodes sont les mêmes : procéder à un contrôle et fermer ce qui ne respecte pas les règles déjà mises en place.

- Page 2, avant dernier paragraphe. Que ferez-vous si ces personnes décident ensuite qu'elles ne souhaitent plus exploiter leur autorisation ?

- Article 1^{er}, on dit que les carrées sont constitués d'une vitrine, pourquoi cette modification ? Dans l'ancien règlement des carrées pouvaient être constitués de plusieurs vitrines.

- L'exploitant, est-ce une personne physique ou une personne morale ?

- Second article : ouverture et exploitation d'un salon de prostitution. Dans l'ancien règlement, on peut voir deux adresses où il y a des salons de prostitution : rue de la Rivière numéros 16 et 18. Dans le nouveau règlement, ces deux numéros n'existent plus. Cela veut-il dire que l'on va pouvoir rouvrir des salons de prostitution dans les carrées existantes ? Sinon, pourquoi encore mentionner les salons de prostitution alors que l'on ne pourrait plus en ouvrir ?

- Dans les numéros : le 55 rue de Linné est repris dans le nouveau règlement, va-t-on pouvoir y ouvrir une carrée ? Il n'est pas repris dans le règlement de 2011.

- Article 5 : recevabilité d'une demande de certificat de conformité. Les conditions de recevabilité y sont traitées puis à nouveau dans l'article 9. A quel article se référer ?

- Ancien règlement, il était indiqué que les personnes devaient être majeures. Ce n'est plus le cas dans le nouveau pour les représentants physique de personne morale. Un mineur peut-il être représentant de personne morale ? Il me semble qu'il y a là un problème.

- Qui est exploitant, qui est personne prostituée, quel est le lien entre ces personnes ?

- Article 6, paragraphe 4 : "les services communaux compétents en matière de prostitution auxquels les exploitants devront ouvrir impérativement sur demande", je souhaite savoir quels sont-ils exactement ? Il me semble important pour les exploitants de savoir clairement à qui ils doivent impérativement ouvrir.

- Je vois que vous êtes à présent le seul responsable pour la délivrance des certificats de conformité alors qu'il s'agissait auparavant d'une prérogative du collège des bourgmestres et échevins. Sur quelles bases s'opère ce changement, vos attributions ont-elles changé ?

- Article 7, relatif aux sanctions : suspension de 6 mois en cas de non conformité, renouvelables. Cette sanction est plus élevée que celle applicable dans les cafés où l'on a trouvé de la drogue, il s'agit alors d'une fermeture de deux mois. Pourquoi ?

- Le délai peut être prolongé pour des périodes allant de 6 mois en 6 mois maximum

jusqu'à régularisation des conditions d'octroi des certificats de conformité. Je ne comprends pas quel peut-être le délai maximal total.

- Ensuite : "en cas de retrait ... en cas de suspension ... en cas de suspension... en cas de retrait". Ne serait-il pas plus simple de regrouper les cas ?

- Nous revenons ensuite à la recevabilité : vous dites que les personnes peuvent fournir un numéro de GSM. Pourquoi ? Il s'agit d'une donnée personnelle et sensible.

- Recevabilité des demandeurs personnes morales, il y a une répétition : aux points 2 et 4.

- Concernant les délais, il est de 120 jours calendrier pour délivrer ou refuser la délivrance du certificat de conformité. Ceci était déjà le cas dans l'ancien règlement. Il est par contre ajouté que la décision est ensuite notifiée dans les 60 jours calendrier, puis, à défaut de réponse dans les délais indiqués, que la décision est réputée de droit défavorable. Cette décision est un acte démonstratif qui produit des effets juridiques sur les demandeurs. Je me demande dans quelle mesure cette décision n'est pas en porte à faux par rapport à la loi sur la décision et la motivation formelle des actes démonstratifs.

- Qu'en est-il des personnes ayant déjà une demande en cours, doivent-elles repartir de zéro ? Quelque chose est-il prévu ? Ce n'est pas dans les dispositions transitoires.

Lorsque l'on voit votre règlement, je ne crains que les carrées ne se transforment en salons de massage qui ne sont pour leur part pas régulés. Les gens vont trouver les nouvelles dispositions intenables. Ceci va mener aussi, je le pense, à une augmentation de la prostitution clandestine.

Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que la forme pose problème, la numérotation notamment est inconsistante et rend le document illisible.

Enfin, j'attire votre attention sur l'absence de document récapitulatif à l'attention des demandeurs reprenant les détails de la demande et les différents documents à produire. Ceci est dommage, d'autant plus que les dossiers incomplets sont considérés irrecevables.

En remarque générale, ce règlement est mal écrit et il sera difficilement applicable. Si votre but est que les gens respectent ce règlement, il faudrait d'abord qu'ils puissent le comprendre.

Monsieur le président : J'entends que vous n'appréciez pas ce règlement et que vous ne souhaitez pas le soutenir, c'est votre droit. Je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponses à vos questions.

Les rapports de police existent et sont consultables. Nous n'avons pas ici l'intention d'en faire publicité. Nous n'allons pas donner une information à l'extérieur. Cela fait partie du travail policier. Il est évident que les personnes face à nous écoutent et essayent de comprendre comment la commune et la police vont travailler.

Il est vrai que les premiers contrôles ne sont arrivés qu'au mois de mars. Je le regrette. Cela m'a pris énormément de temps de comprendre pourquoi nous n'arrivions pas à de tels contrôles et de faire effectivement contrôler.

En 2014 déjà, de nombreuses choses ont été accomplies afin de préparer le terrain.

Concernant les situations spécifiques que vous décrivez, aucune carrée n'a été ajoutée, si c'est le cas, il s'agit d'une erreur que l'on va vérifier de suite et corriger si il y a lieu.

Concernant les services communaux compétents, il s'agit du service d'urbanisme.

Concernant la délivrance des certificats de conformité, il n'y a pas de changement, cela a toujours été une compétence du bourgmestre.

Concernant les demandes en cours, elles sont traitées comme toutes les demandes. Ce nouveau règlement n'entrera en vigueur qu'une fois voté et approuvé par la tutelle. L'objectif que nous nous sommes assigné est de le mettre en œuvre à partir du premier mars.

Monsieur Balsat : Quelle est la différence entre une personne prostituée et un exploitant ?

Monsieur le président : Il s'agit de la même personne.

Monsieur Balsat : J'ai sous les yeux un règlement communal d'urbanisme voté le 29 novembre 2011. En vertu de l'article premier, il me semble que le propriétaire, une fois en conformité, doit recevoir un permis d'urbanisme, hors, renseignement pris, aucun propriétaire ne possède ce permis.

Il y a un problème de reconnaissance du propriétaire et de la praticienne. Le propriétaire n'a pas de titre. A contrario, la praticienne se voit délivrer un certificat de conformité, pour autant qu'elle remplisse les conditions et que la carrée ait au préalable rempli les conditions urbanistiques.

Quelle est la différence entre une personne prostituée et un exploitant ?

Monsieur le président : La personne qui a le certificat de conformité est la prostituée.

Monsieur Balsat : Vous avez déclaré aujourd'hui réduire les heures de travail. Ce n'est pas le cas, vous réduisez uniquement les plages horaires. Il me semble que la prostituée a le droit de choisir dans les 24 heures d'une journée sa plage de travail. Imposez à chaque prostituée d'afficher la plage horaire où elle travaille.

Monsieur le président : Il me semblait que vous défendiez la tranquillité dans le quartier. Vous ne pouvez pas défendre la tranquillité dans le quartier et 168 heures d'ouverture.

Monsieur Balsat : Comment pensez-vous que votre police va pouvoir faire appliquer les règles lorsque elle se retrouvera face à un volet fermé ? Il s'agit alors d'une propriété privée !

Par ailleurs, pourquoi votre collègue de Schaerbeek n'a pas limité les heures d'ouverture ?

Monsieur le président : Concernant les volets fermés, dans le cadre d'un logement, je n'ai pas à m'immiscer.

Je ne suis pas le bourgmestre de Schaerbeek et ne suis pas responsable de ce qui s'y fait.

Madame Warnotte : Afin d'améliorer la qualité du règlement, monsieur Balsat a pointé le problème entre exploitant / personne physique et le fait que l'on ne retrouve plus qui est qui. A mon sens, ceci tient au fait que l'on continue à faire mention de salons de prostitution et l'exploitant n'a plus de sens sans ceux-ci.

Monsieur le président : Madame Warnotte, vous avez en partie raison, il n'y a plus de salons de prostitution, nous enlevons du règlement salon de prostitution, ainsi que le 55 rue Linné. Par contre, vous pouvez être exploitant si vous ne le faites pas en tant que personne physique mais en tant que personne morale avec une SPRLU par exemple.

Madame Warnotte : Par rapport à cela, à l'article 6, second paragraphe (qui devrait être le premier, celui-ci étant vide), premier alinéa : on parle des cas de salons de prostitution en vitrine. Ceci devrait également être supprimé.

Monsieur le président : La difficulté dans le texte est qu'il y a mention de salon de prostitution par définition à chaque fois que l'on revient sur les paragraphes chapeau, on parle de carrée ou on parle de salon de prostitution. Je propose dès lors de voter le règlement en retirant le 55 rue de Linné de celui-ci.

Le point est porté au vote, il est approuvé avec 17 votes favorables et 8 abstentions.

Se sont abstenus : Messieurs Clerckx et Roekens, Madame Genot, Monsieur Mouhssin, Madame Bulduk, Monsieur Balsat, Mesdames Warnotte et Vandenaabeele.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Balsat : Vos intentions sont louables, et je pense que nous sommes tous avec vous pour la sécurité et la tranquillité mais nous ne pouvons voter un texte qui est à terre avec le moindre recours.

Monsieur Clerckx : Vos intentions sont bonnes, il faut lutter contre la traite des êtres humains, il faut assurer la sécurité et la tranquillité dans le quartier mais je pense que vous vous trompez de remède. Votre règlement va être contre-productif et juridiquement, il est très branlant, comme nous venons d'essayer de vous le démontrer. Vous avez un règlement qui existe, faites-le appliquer et vous allez rétablir la tranquillité dans le quartier et limiter la traite des êtres humains.

Madame Warnotte : Tout le monde veut effectivement que ce quartier Nord aille mieux. Vous disposez néanmoins d'un règlement depuis 2011 et il n'a été appliqué que depuis peu. Vous observez vous-même des améliorations depuis ceci. Nul besoin de ce nouveau règlement qui n'est pas une modification mais bien un remplacement qui souffre notamment des défauts que j'ai énoncés et dont l'application posera problème, je pense, au niveau juridique.

Monsieur Mouhssin : Monsieur Kir, vous faites souvent référence à Anvers. Je ferai plutôt référence à Liège où des socialistes, sous couvert d'encadrer la prostitution, ont adopté un règlement pour l'éradiquer. Je vous invite à visiter ces quartiers. Le résultat en est : plus de prostitution sauvage, plus de drogues, plus de criminalité, c'est ce que vous allez amener dans ce quartier.

Je vous tiens rigueur des trois années passées où vous n'avez rien fait.

Vous prétendez avoir demandé à la police d'intervenir, nous avons lu les rapports, c'est à la demande de la police fédérale que les premières interventions ont eu lieu.

Vous souhaitez interdire la prostitution dans les rues de la Prairie et de la Rivière. Vous votez aujourd'hui un texte qui le permet. En 2011 le groupe ECOLO a demandé de supprimer les carrées dans ces deux rues et la majorité en place à l'époque ne l'a pas fait. Au niveau de la mobilité, vous dites que les gens tournent. Il existait, à une époque, un tronçon de la rue Linné qui avait été inversé, ceci empêchait les voitures de tourner. Cette même majorité l'a retourné ce qui permet à nouveau ce manège. Ré-inversez le et vous réglerez de suite ce problème !

**26. Règlement-taxe sur les immeubles ou parties d'immeubles appelées "carrées" ; abrogation et adoption d'un nouveau règlement.
Belastingreglement op de gebouwen of gedeelten van gebouwen genaamd "carrés" ; intrekking en goedkeuring van een nieuw reglement.**

Monsieur Clerckx : La prostitution entraîne des dépenses, nous ne sommes pas contre l'augmentation.

Monsieur Balsat : Vous passez la taxe de 900 à 3.000, vous argumentez sur base de l'augmentation de la dotation de police. Je ne crains que ce ne soient les prostituées qui *in fine* payent la taxe.

Monsieur Mouhssin : Nous savons qu'une taxe ne peut être affectée. Une de nos demandes a toujours été d'avoir des fonctionnaires qui travaillent sur cette question là, qu'il y ait une cellule de fonctionnaires. A partir du moment où vous mettez des moyens en œuvre pour améliorer le quartier et que l'on observe une amélioration, la taxe ne nous pose pas de problème en soi. Nous attendons ardemment cette cellule prostitution.

Approuvé – Aangenomen

**27. Avenant, d'une part, à la convention "concession du droit d'organiser et d'exploiter le parking communal souterrain de la rue Scailquin", et d'autre part, à son avenant des 18 septembre 1991, 30 décembre 2014 et 15 juin 2015 entre la Commune de Saint-Josse-ten-Noode et la société anonyme PARKING SCAILQUIN.
Aanhangsel, enerzijds, bij de overeenkomst « concessie van het recht om de gemeentelijke ondergrondse parking van de Scailquinstraat te organiseren en uit te baten », en anderzijds, bij haar aanhangsel van 18 september 1991, 30 december 2014 en 15 juni 2015 tussen de Gemeente Sint- Joost-ten-Node en de naamloze vennootschap PARKING SCAILQUIN.**

Monsieur Clerckx : Il s'agit à nouveau d'une mauvaise estimation. Je vois dans vos considérants que vous demandez 6 mois et que vous préparez déjà le terrain pour 6 mois supplémentaires. Quand est-ce que cela va s'arrêter ? Qui gère ce dossier ?

Monsieur le président : Ce dossier est géré par l'administration. Au niveau du collège, il est géré par le bourgmestre lui-même.

Approuvé – Aangenomen

Suivent les interpellations :

28. Brusselse riolen dringend aan renovatie toe, een dure bedoening /

**Les égouts de Bruxelles : une rénovation couteuse;
interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.
(Aanvullend)**

Meneer Roekens : In een brief vragen de voorzitters van Hydrobru en Vivaqua dat de gewestregering snel met 10 miljoen euro over de brug moet komen om geplande renovatiewerkzaamheden van het rioleringsnetwerk te kunnen uitvoeren. Een eerder voorstel om de waterprijs te verhogen werd door de regering gelukkig van tafel geveegd.

Vincent De Wolf (MR), burgemeester van Etterbeek en voorzitter van de conferentie van burgemeesters waarschuwt voor "een catastrofe" als de regering niet snel met een oplossing komt.

Het Brusselse rioleringsnet is op sommige plaatsen erg verouderd. Dat zorgt af en toe voor serieuze wegverzakkingen. Sinds enkele jaren loopt een ambitieus renovatieprogramma in samenwerking met de Europese investeringsbank. Voor de werkzaamheden gepland vanaf 1 januari zouden echter onvoldoende fondsen beschikbaar zijn.

In Sint-Joost zijn er al belangrijke werken uitgevoerd (Poststraat, Maalbeektracé, Leuvense Steenweg, ...) de laatste jaren maar wellicht blijven er nog vele riolen in erbarmelijke staat onder onze straten.

Vragen :

Waar zijn in onze gemeente de riolen het dringendst aan renovatie toe ? Bestaat hier een inventaris van ? Is er een planning voor de renovatie van bepaalde riolen (waar en wanneer ?) en zo ja, is daar momenteel een budget voor beschikbaar ?

Monsieur Jassin : Comme vous le savez, il s'agit de Vivaqua qui gère l'entretien et l'investissement dans le réseau à travers son bras armé qu'est HydroBru. La commune n'investit pas directement dans ce domaine.

Vivaqua ne connaît pas précisément l'état de l'entièreté du réseau. Ils complètent cette information avec celle transmise par les communes au fur et à mesure des transitions de gestion. Au gré des chantiers et des interventions, l'état des égouts est observé. Vivaqua gère sur le territoire communal 25 km d'égouts. La région gère les avaloirs pour certains tronçons sur les voiries régionales pour lesquels je n'ai aucun détail.

En 2015, 33,2% de ces 25 km ont été inspectés, de cette proportion, un quart des installations doivent être rénovées.

Il est difficile pour la commune de dire où se situent les zones les plus urgentes sur lesquelles investir. Vivaqua nous informe des prochains investissements. La dernière urgence concernait les rues de la Poste, Botanique et Godefroid de Bouillon. Généralement, les prochains chantiers concernent nos futures rénovations de voiries : rue du Moulin, rue Vonck et peut-être le reste de la rue de la Poste, nous le saurons dans les mois qui viennent. La rue des Croisades ne fera pas l'objet de rénovation d'égouts.

Le constat que l'on peut faire actuellement est que la coordination des chantiers par Vivaqua peut être améliorée. La commune s'est à chaque fois fait le relais des problématiques rencontrées.

Le budget pour la mission de Vivaqua concerne l'ensemble de la région et n'est pas forcément réparti par commune.

Vivaqua intervient surtout dans l'urgence et il y a des urgences au sein des 19 communes.

Monsieur Roekens : Il n'y a pas d'agenda précis.

Monsieur Jassin : Oui, et lors des chantiers que nous effectuons, nous demandons à chaque fois aux impétrants (en ce y compris Vivaqua), si ils vont effectuer un chantier pendant notre rénovation. Vivaqua profite à chaque fois de ces chantiers pour analyser l'état, c'est ainsi que des 25 km, 33% ont été inspectés.

**29. Onder het plaveisel, het moeras? Grondvervuiling in de Noordwijk /
Sous les pavés, du mercure? Pollution du sol quartier nord;
interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.
(Aanvullend)**

Meneer Roekens : In de Plantenstraat 98, naast de gebouwen van de HBM, was jarenlang het filmlabo 'Titra' actief. Het bedrijf ging in 2007 bankroet en staat sindsdien leeg. Het OCMW van Sint-Joost kocht het gebouw met het plan om er een lokale antenne voor de Noordwijk te openen. Het OCMW moest wel vermoeden dat de gronden vervuild waren want een clause in het verkoopcontract bepaalt dat de curator van de labo's moet opdraaien voor de saneringswerken.

De vervuiling bleef echter niet beperkt tot het perceel in de Plantenstraat. Volgens de inventaris van het BIM/IBGE is de vervuiling in de grond aanwezig op verschillende percelen tussen de Linné en Plantenstraat.

Volgens onze informatie vroeg HBM in het kader van de stedenbouwkundige vergunning voor de renovatie van de woningen en de creatie van een crèche een rapport aan het BIM/IBGE. De resultaten van dit onderzoek spreken van de aanwezigheid van kwik in de bodem en van gechloroerde solventen in het grondwater. Het IBGE /BIM acht een behandeling van de vervuiling noodzakelijk en dit is volgens de ordonnantie van 5 maart 2009 ten laste van de houders van zakelijke rechten van de verontreinigde gronden. De behandeling moet plaatsvinden voor elke verkoop, overdracht of werken. Concreet wordt voor het gebouw van de HBM de plaatsing van een voor gas ondoorlaatbaar membraan opgelegd. Het is zeer de vraag of dit voor de toekomstige bewoners en gebruikers van de crèche voldoende geruststellend zal zijn.

Vragen :

Wat betekent de vervuiling voor de gezondheid van de huidige bewoners van de vervuilde percelen, is er met andere woorden een gezondheidsrisico ? Wat is de kostprijs van het te plaatsen membraan en wat betekent dit voor de werf van de HBM qua vertraging en extra kosten ? Is het membraan voldoende om de gezondheid van de kinderen en het personeel van de toekomstige crèche te garanderen ? Wat betekent de vervuiling voor de aanleg van de geplande groenzone rondom het gebouw ? Wat is de stand van zaken van de geplande antenne van het OCMW en wat is de impact van de vervuiling hierop ?

Monsieur le président : Dans le quartier nord, vous l'avez dit, il y avait de nombreux laboratoires actifs dans le domaine cinématographique.

Malheureusement, à l'époque, on ne demandait ni de permis d'environnement ni de normes de rejet. C'est pour cette raison que l'on se retrouve avec toute une série de parcelles du quartier qui sont polluées. A partir du moment où les parcelles sont bétonnées, ce qui est souvent le cas dans le quartier, il n'y a pas de risques pour les

habitants.

Concernant le bâtiment des HBM, la pollution se situe actuellement dans la nappe phréatique. Celle-ci est sujette à des variations de niveau. Le risque d'une telle pollution du sol est un risque respiratoire. Les polluants sont ici dilués dans l'eau, il n'y a pas de risque pour la santé humaine.

Les normes actuelles de l'IBGE sont strictes et évaluées en fonction de l'activité exercée sur la parcelle polluée. Dans ce cas, le risque est tolérable.

Cependant, on considère que des nourrissons sont des usagers particulièrement fragiles et qu'il convient d'appliquer le principe de précaution, on souhaite dès lors atteindre un risque zéro. D'où la recommandation dont vous avez fait état d'installer une membrane étanche dans les sous-sols de la crèche qui a été construite sans caves. D'après les conclusions du rapport de l'IBGE, cette membrane est entièrement prise en charge par Beliris et ne coutera rien à la commune ni aux HBM.

Il n'y a pas de risque non plus lorsque la surface est entièrement perméable, comme dans le cas du parc, à moins d'en manger la terre.

Concernant le projet du CPAS. Il a été présenté à la Région et sera revu suite à cette présentation. Comme il s'agit d'une ancienne parcelle, il est certain qu'une étude de reconnaissance et d'état du sol sera exigée par l'autorité régionale.

Monsieur Balsat : Le CPAS a adressé plusieurs courriers à différents propriétaires les informant que leur sol est pollué. A quel titre le CPAS intervient-il ici ? La commune a-t-elle contacté ces mêmes propriétaires pour les rassurer ?

Monsieur le président : Pour apporter une réponse claire, l'autorité ayant la compétence au niveau de la pollution des sols est Bruxelles Environnement.

**30. Het Centrum Van Gogh (CHAB) een gewillig oor lenen ? /
Prêter une oreille attentive au Centre van Gogh (CHAB) ? ;
interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.
(Aanvullend)**

Meneer Roekens : Het centrum Van Gogh (CHAB) verkeert al enkele jaren in financieel slechte papieren hoewel de situatie volgens de laatste jaarrekeningen (2014) bij de Nationale Bank terug verbetert. Samen met de daling aan klanten en inkomsten moest de CHAB ook een lening van 1 miljoen euro van de gemeente Sint-Joost beginnen terugbetalen. Het vorige college wou aanvankelijk stedenbouwkundige lasten van de Madoutoren gebruiken voor de bouw van de Foyer Européen maar besloot in 2010 om in de plaats een lening op 40 jaar uit te schrijven aan de CHAB. Die lening kon het de laatste jaren amper terugbetalen maar het is pas recent dat de gemeente maatregelen eiste om terugbetaald te worden.

De gedelegeerd bestuurder van de CHAB verklaart in de pers dat hij erin is geslaagd de leningen van de CHAB te centraliseren bij één bank en de lening van de gemeente over te nemen. Dit zou betekenen dat Sint-Joost de lening meteen en volledig terugbetaald zou krijgen. De gedelegeerd bestuurder beweert dat de gemeente nooit heeft geantwoord op dit voorstel. Tegelijkertijd werd hij gecontacteerd door de eigenaar van de aanpalende Gesu-site met de vraag om hem het CHAB gebouw gelegen aan de Dwarsstraat 13 te verkopen en dit op de agenda van de volgende raad van bestuur te

plaatsen. Verschillende bestuurders van de gemeente sint-joost zouden deze vraag hebben ondersteund en de eigenaar van Gesu zou zelfs toegang hebben gekregen tot de gebouwen. Deze laatste geeft dit ook openhartig toe in de pers. De bedoeling van dit manoeuvre was om een deel van de geplande huisvesting die de eigenaar (door een uitspraak van de Raad van State) in de Gesu-site zelf moet realiseren buiten de site kan verhuizen.

Vragen :

Waarom eiste de gemeente tussen 2010 en 2014 geen maatregelen om de financiële situatie van de CHAB te verbeteren ? Heeft de gemeente momenteel garanties dat de lening zal worden terugbetaald?

Zijn er contacten geweest tussen de gemeente en de eigenaar van de Gesu-site om een deel van het patrimonium van de CHAB te verkopen ?

Werd er daadwerkelijk een verkoop van het patrimonium vooropgesteld in plaats van een centralisatie van de leningen bij één bank en de dus de onmiddellijke terugbetaling van de lening van de gemeente ?

Hoe moet het nu verder met het bestuur van de CHAB en wat is het toekomstplan van de gemeente voor de CHAB ?

Monsieur Azzouzi : La situation financière du CHAB est un domaine pour lequel nous sommes très soucieux de trouver des solutions afin que les choses puissent aller au mieux. Un de vos collègues a par ailleurs eu la présidence du CHAB. Après les élections régionales, cette présidence a changé. Le CHAB est géré par trois groupes : la commune, la COCOF et une entreprise du secteur privé, chacun ayant des représentants pour un tiers du conseil d'administration.

Le problème financier est essentiellement dû aux travaux importants consentis pour la création du foyer européen dans le cadre duquel un master plan nous avait été présenté avec des perspectives pour le moins positives. Dans la pratique, les choses ne se sont pas passées aussi bien qu'escompté. Il a fallu rembourser des prêts. Comme vous le savez, la commune s'est portée garante pour un prêt d'un montant d'un million d'euros qu'elle a pris en charge pour ces travaux dans le cadre des charges urbanistiques. La commune a pris ses responsabilités par rapport à au projet d'ensemble.

Nous avons, au niveau du CHAB, travaillé depuis peu sur l'idée du regroupement des différents prêts, ce qui permet d'obtenir tant un taux d'intérêt intéressant que d'étaler un peu plus la durée de remboursement qui passe de 20 à 25 ans.

L'administrateur délégué dément les propos qui sont relatés par la presse.

En ce qui concerne la commune, elle n'a rien à voir aux prises de contacts initiées par le propriétaire du Gesù.

Au sujet des problèmes de trésorerie rencontrés par le CHAB, avec ce regroupement des prêts, nous sommes sur le point de trouver des solutions pour le moyen et le long terme. Nous nous posons la question de savoir si le CHAB rencontre des déficits de nature structurelle ou non.

Nous avons pris l'initiative de demander la réalisation d'un audit sur le moyen et le long terme. Après le 13 novembre, les annulations sont montées à 60%. Une situation financière peut basculer très rapidement.

Nous souhaitons que le CHAB qui donne une image positive de la commune puisse perdurer mais pas à n'importe quel prix.

Il est à noter que nous avons une inscription hypothécaire en premier rang. En cas de regroupement du crédit consenti par la commune au CHAB auprès d'une institution financière, la commune serait bien entendu remboursée.

Je terminerai par conclure que ce n'est pas le propriétaire du Gèsu qui établit l'ordre du jour du conseil d'administration.

31. Montant réclamé par la zone de police; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : Lors du Conseil du mois d'août dernier, mon collègue Frederic Roekens vous a interpellé sur une la demande de la zone de police de Bruxelles Nord concernant des sommes réclamées à la commune de Saint-Josse et qui s'élèveraient à près de 1,5 million d'euros. Il s'agit de montant versé à la commune de Saint-Josse par le Fédéral dans le cadre des contrats de sécurité (environ 200.000 euros par an) qui aurait dû être reversé chaque année à la Zone de police.

En réponse, vous aviez affirmé que les sommes demandées étaient contestées par la commune et qu'il était impossible pour la Zone de prouver que la commune devait verser ces montants; que des contacts avaient été pris avec le Fédéral et que les services concernés n'étaient pas capables d'identifier les montants que la Zone nous réclamait. L'ensemble des échanges s'étant fait par téléphone avec le Fédérale et la Zone de police, aucun courrier ne pouvait dès lors être communiqué aux membres du Conseil communal.

De plus, vous contestiez le fait de payer ce montant, car la commune de Saint-Josse contribuait de manière disproportionnée au budget de la Zone de police et qu'il s'agissait d'une injustice inacceptable.

Vous aviez exprimé ces propos avec une telle virulence et une telle conviction, que nous sommes convaincus, Monsieur le Bourgmestre, que vous avez pris les mesures nécessaires pour empêcher notre commune d'être victime de la part de la Zone de ce qui, selon votre description des faits, s'apparente quasiment à du « racket ».

Pourriez-vous nous faire savoir si depuis le mois d'août des contacts au sein du Collège de police et des services fédéraux ont permis de mettre fin aux prétentions, illégitimes selon vos dires, de la Zone de police ?

Avez-vous fait des démarches, Monsieur le Bourgmestre, afin de mettre fin à l'injustice dont serait victime Saint-Josse en contribuant à une hauteur de 435 euros par habitant alors que la contribution de Schaerbeek est de 274 euros/hab. et d'Evere 313 euros/hab. ?

Et si oui, où ?

Monsieur le président : La commune a fait valoir ses droits, notamment en exigeant la présentation du détail de tous les frais engagés pour le commissariat situé rue Bériot.

Nous sommes arrivés à un accord politique qui prévoit le remboursement des montants réclamés à la condition que les frais que nous engageons sur fonds propres au commissariat rue Bériot pour sa rénovation nous soient remboursés.

Quant à la contribution de la commune à hauteur de 20% dans le budget de la zone de police, après étude, cette répartition est objective.

32. Monsieur Balsat, question d'actualité sur la réforme de la collecte des ordures ménagères.

Monsieur Balsat : La commune peut se targuer d'avoir une politique de collecte d'immondices assez proactive. Le problème est que la Région a souhaité procéder autrement : une seule collecte hebdomadaire pour les sacs blancs ainsi que le nouveau sac orange pour les déchets organiques. Je souhaiterais savoir quel impact ceci saura sur tout le travail que vous avez mis en place au niveau de nos services ?

Monsieur le président : J'imagine que vous faites référence à cet article paru dans la presse où je fais état des inquiétudes de la commune par rapport à cette réforme au niveau de la collecte des déchets. Il nous a été signalé qu'il y aurait une réunion de concertation avec les communes.

Fin de la séance publique à 21h15